

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **05 avril 2023** à **15 h 00** à l'hôtel de ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Messieurs Sylvain Brazeau, Patrick Delforge et Alain Laprade ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire et Monsieur Marco Jean en remplacement de Madame Paméla Nantel trésorière tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée extraordinaire à 15 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2517-04-23 Ouverture de l'assemblée extraordinaire

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2518-04-23 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 05 avril 2023.

1. Ouverture de l'assemblée extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation du rapport financier 2022 de la RAC;
4. Parole à l'assistance;
5. Levée de l'assemblée extraordinaire du 05 avril 2023.

ADOPTÉE

2519-04-23 Présentation du rapport financier 2022 de la RAC

ATTENDU QUE la RAC a reçu dépôt du rapport financier 2022 de la firme Poirier & Associés, responsable du dossier de vérification et que Monsieur Michel Poirier en a fait la présentation.

ATTENDU QUE Monsieur Marco Jean, en remplacement de Madame Paméla Nantel trésorière, dépose auprès des membres du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des Coteaux le rapport financier pour l'année 2022 et en fait la présentation.

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité**

D'APPROUVER le rapport financier 2022 tel que déposé au Ministère des Affaires municipale et habitations en date du 05 avril 2023.

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2520-04-23 Levée de l'assemblée extraordinaire du 05 avril 2023

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée extraordinaire du 05 avril 2023 soit levée à 15 h 25

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, présidente

Jacques Legault, secrétaire